



Université d'Évry
Direction des Affaires Financières
Pôle achats et marchés publics
Bâtiment Île-de-France
23 boulevard François Mitterrand
91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Université d'Évry Paris-Saclay
Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux d'entretien, de réparation, d'infrastructures de câblages et de réaménagement des bâtiments de l'Université d'Évry Paris-Saclay relatifs aux menuiseries intérieures et faux plafonds

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26.027
Date limite de remise des plis	05/03/2026 à 12:00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université d'Evry Paris-Saclay

Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

Représentant : Vincent BOUHIER Président de l'Université d'Evry Paris-Saclay

Université d'Evry Paris-Saclay
Bâtiment Île-de-France
23 boulevard François Mitterrand
Évry-Courcouronnes Cedex
91025 Évry-Courcouronnes Cedex
Téléphone : 01.68.47.70.70
Site internet : <https://www.univ-evry.fr/>

La personne en charge du dossier est : Marie DHOSPITAL










■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'entretien, de réparation, d'infrastructures de câblages et de réaménagement des bâtiments de l'Université d'Evry Paris-Saclay relatifs aux menuiseries intérieures et faux plafonds**

Le présent accord-cadre a pour objet des travaux d'entretien, de réparation, d'infrastructures relatifs aux menuiseries intérieures et faux plafonds

Code CPV	Libellé CPV
45113000-2	Travaux de chantier

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux d'entretien, de réparation, d'infrastructures de câblages et de réaménagement des bâtiments de l'Université d'Evry Paris-Saclay relatifs aux menuiseries intérieures et faux plafonds
 Acheteur	Université d'Evry Paris-Saclay
 Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum multi-attributaires de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Le département de l'Essonne
 Durée	48 mois - 3 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule $0,15 + 0,85 \times (1,000.BT08)$
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

Sans objet.









Type	Objet, délai
Période	Période initiale - montant maximum 350 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 350 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 350 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 350 000,00 € HT, 12 mois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Planning prévisionnel de la consultation* :**

	Publication de la consultation	Février 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Mars 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Mars 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Mars 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Mars 2026
	Information des candidats non retenus	Avril 2026
	Signature et notification du contrat	Avril 2026
	Démarrage des prestations	Mai 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- Cadre de réponse
- DQE
- Certificat de visite
- Acte d'engagement
- BPU
- Accord-cadre
- CCTP
- Fiche entreprise

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours ouvrés** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :

M. FENDI Mohamad - mohamad.fendi@univ-evry.fr - 06.56.89.36.16

OU

M. JEANPIERRE Florent – florent.jeanpierre@univ-evry.fr - 06.49.93.78.23

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Capacité technique et professionnelle	
Autres justificatifs	
RIB	<i>RIB</i>
Fiche entreprise	<i>Fiche entreprise</i>
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Certificat de visite	<i>Certificat de visite</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Mémoire technique	<i>Mémoire technique</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : marche@univ-evry.fr

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antisipam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Conditions d'envoi et de remise des plis :**

Transmission électronique

Conformément aux dispositions des articles R2131-19 à R2131-20 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer gratuitement une offre par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'inscription est gratuite. Elle n'est pas obligatoire pour télécharger le DCE. Néanmoins, elle vous permet d'être automatiquement averti (par courriel) des éventuels compléments ou modifications apportées aux documents que vous allez télécharger.

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire pour le téléchargement des pièces du DCE, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

L'Université d'Evry Paris-Saclay s'engage à assurer la confidentialité et l'intégrité des documents mis en ligne ainsi que la sécurité des transactions sur un réseau informatique accessible à tous les candidats de façon non discriminatoire.

L'ensemble des éléments et étapes nécessaires à l'inscription et la transmission électronique sont expliqués à la rubrique « Aide », accessible depuis la page d'accueil.

NB : PRECISIONS SUR LA SIGNATURE DES PIÈCES

L'acte d'engagement doit être signé de façon individuelle. Conformément à l'article R.2182-3 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019, la signature électronique n'est pas exigée.

Les candidats doivent obligatoirement signer manuscritement leurs documents et en version PDF. En cas de groupement, l'acte d'engagement peut être signé par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires.

■ **Conditions de la dématérialisation :**

Les candidatures et les prestations devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de la prestation correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les prestations parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les .exe.
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

■ **Contenu du dossier de candidature :**

Les propositions devront être intégralement rédigées en langue française et les montants indiqués en EUROS (€).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Le candidat peut remettre un document unique de marché Européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

NOTA : la candidature sera jugée exclusivement au regard des éléments décrits ci-après, qui doivent impérativement respecter les documents cadres fournis.

Tout autre élément fourni (type book, ...) ne sera pas examiné dans le cadre de l'analyse et de la sélection des candidats admis à concourir. Aucun document ne sera renvoyé aux soumissionnaires.

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

Le soumissionnaire peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'où de de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il devra produire les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés pour lui-même par la personne publique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché public, le soumissionnaire produira soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du sous-traitant.

■ **Délai de validité des offres :**

La date de départ du délai de validité d'une offre démarre à la date limite de remise des offres initiales. En revanche et lors d'une négociation, la date de départ du délai de validité démarre à la date de la nouvelle offre négociée.

■ **Présentation des plis :**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Attention : Les candidats devront avoir obligatoirement signé chacun des documents composant le DCE, pour lesquels une signature est demandée, au plus tard au moment de l'attribution du marché, à défaut de quoi le candidat sera rejeté pour le caractère irrégulier de son offre.

En cas de dossier incomplet, l'acheteur demandera aux candidats de fournir les pièces manquantes dans un délai maximal fixé dans la demande par l'acheteur. Toute absence de réponse du candidat dans ce délai pour compléter son dossier ou tout dossier ne présentant pas de garanties administratives, techniques et financières entraînera le rejet de la candidature conformément aux articles R2144-1 0 R2144-2 du décret n° 2018-1085 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique.

L'acte d'engagement sera celui fourni dans les pièces de la consultation. La transmission de tout autre document entraînera l'irrégularité de l'offre.

IMPORTANT : le candidat est informé que tout document non fourni ou tout élément non renseigné (Bordereau(x) de prix, cadre de réponse, ...), permettant au pouvoir adjudicateur de juger l'offre rendra celle-ci irrégulière. L'offre sera déclarée irrégulière dans l'hypothèse où le cadre de réponse devra être renseigné sans aucun renvoi au mémoire technique.

Il est à noter que les prix mentionnés dans la simulation, le Détail estimatif et le DPGF correspondent au report des prix proposés dans le bordereau des prix.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans cette simulation / ce détail / cette décomposition, les erreurs seront corrigées et les montants de ces prix seront rectifiés pour le jugement de la consultation.

Si le candidat concerné est retenu, il sera invité par l'acheteur à prendre connaissance des rectifications, ainsi que du nouveau montant reporté à l'acte d'engagement, et en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. L'acheteur se reportera alors sur le second candidat du classement établi.

En cas d'égalité de classement de plusieurs offres, le critère portant sur la valeur du prix des prestations sera déterminant et privilégié pour le classement final.

Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait pas fournir ces documents dans le délai précité, son offre serait alors rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

■ **Modalités de transmission des candidatures et prestations :**

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et prestations seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://marches-publics.gouv.fr/>

Renseignements à marche@univ-evry.fr

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou prestations différentes, seule la dernière candidature et/ou prestation reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une prestation doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou la prestation irrégulière.

■ **Retrait du dossier :**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)

Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (coef. 65)	<p>Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :</p> <p>Le prix sera évalué à partir du DPGF. La meilleure offre se verra affecter la note de 65.</p> <p>Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :</p> $NP = (No \times Po) / P$ <p>Où :</p> <p>NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée</p> <p>La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.</p>
2. Valeur technique (coef. 15)	Valeur technique
- Adéquation des moyens humains mis à disposition (10 pts)	<p>Ce critère sera apprécié au vu des effectifs de la société, des qualifications et/ou compétences, des CV des employés. Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>0 : Non notable 1/10 : Médiocre 2/10 : Insuffisant 3/10 : Passable 4/10 : Moyen 5/10 : Satisfaisant 6/10 : Bon 7/10 : Honorable 8/10 : Très bon 9/10 : Remarquable 10/10 : Excellent</p>
- Adéquation des moyens matériels mis à disposition (5 pts)	<p>Ce critère sera apprécié au vu des moyens mis à disposition pour la réalisation des missions apportés par le candidat dans son mémoire technique Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>0 : Non notable 1/5: Médiocre 2/5: Insuffisant 3/5: Passable 4/5: Moyen 5/5: Satisfaisant</p>
3. Prise en compte d'une politique de développement durable (coef. 10)	Description de la politique de développement durable appliquée aux chantiers de la société (déplacements, réduction des nuisances, choix des matériels/matériaux, filières de fournitures, filières d'évacuation des déchets...)

Critère et pondération	Descriptif
	Le sous-critère sera noté comme suit : 0 : Non notable 1/10 : Médiocre 2/10 : Insuffisant 3/10 : Passable 4/10 : Moyen 5/10 : Satisfaisant 6/10 : Bon 7/10 : Honorable 8/10 : Très bon 9/10 : Remarquable 10/10 : Excellent
4. Méthodologie de travail en site occupé (coef. 10)	Description détaillée de la méthodologie envisagée pour opérer dans une zone exploitée avec passage d'étudiants et de personnels. Le sous-critère sera noté comme suit : 0 : Non notable 1/10 : Médiocre 2/10 : Insuffisant 3/10 : Passable 4/10 : Moyen 5/10 : Satisfaisant 6/10 : Bon 7/10 : Honorable 8/10 : Très bon 9/10 : Remarquable 10/10 : Excellent

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 200,00, puis ramenée sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Critères d'attribution des marchés subséquents :**

Les offres des marchés subséquents sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (100)	Prix

■ **Multi-attribution :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 3 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres inappropriées seront éliminées et ne seront pas retenues pour la négociation.

L'acheteur se réserve le droit de retenir pour la négociation les offres irrégulières ou inacceptables. Si ce n'est pas le cas, ces offres ne seront pas retenues et ne seront pas classées.

Après examen des offres remises, l'acheteur effectue un premier classement. Au regard de celui-ci, il peut engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté la ou les offres les plus intéressantes sur la base des critères énoncés ci-dessus sur tout ou partie du dossier de consultation. L'acheteur se réserve le droit de faire passer des auditions aux candidats retenus.

A l'issue de la négociation, l'acheteur procède à une nouvelle notation, de laquelle découlera le classement final. Au regard des résultats de la négociation, la note finale pourra varier à la hausse ou à la baisse. Si les offres retenues pour la négociation restent irrégulières ou inacceptables à l'issue de la négociation, elles ne seront pas classées.

L'offre la mieux classée sera retenue.

Tout document, ou élément non fourni servant à l'analyse des offres rendra l'offre irrégulière.

Par ailleurs, si un candidat obtient zéro à un critère son offre sera déclarée irrégulière.

L'acheteur se réserve la possibilité de régulariser une offre irrégulière dans un délai maximal de 3 jours calendaires à compter de la réception de la demande par le soumissionnaire. Cette régularisation ne pourra intervenir que dans les cas suivants :

- offre non signée,
- erreur ou omission mineure dans le bordereau des prix unitaires.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
Versailles
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)